

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.681.029.1 DU 18 JUIN 1992

## Doseuses pondérales MANUTAIX modèle PE

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

### FABRICANT

Société MANUTAIX, 14, chemin des Gargues,  
Saint-Innocent, 73100 Aix les Bains.

### OBJET

La présente décision a pour objet de compléter la décision n° 89.1.04.642.1.3 du 15 mars 1989 (1) relative aux doseuses pondérales MANUTAIX modèle EVS.

### CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales MANUTAIX modèle PE diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par :

- l'alimentation en produit qui peut être réalisée soit par vis lorsque le produit est granuleux ou pulvérulent, soit par une canne d'enfûtage lorsqu'il s'agit d'un produit liquide,
- la portée maximale de l'unité de pesage comprise entre 30 kg et 300 kg.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGONET

(1) Revue de Métrologie, mars 1989, page 374.